



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28678</b>	De <b>M. Olivier Faure</b> ( Socialistes et apparentés - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> > Médecins retraités	<b>Analyse</b> > Médecins retraités.
Question publiée au JO le : <b>21/04/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Olivier Faure interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les médecins retraités depuis plus de cinq ans pour offrir leur aide dans la crise du covid-19. Après cinq ans sans exercice, ceux-ci ne sont plus assurés au titre de leur responsabilité civile et professionnelle. Or, dans le contexte actuel de la crise sanitaire, de nombreux décedins retraités souhaitent reprendre une activité bénévole. Aussi, dans l'état actuel du droit et au vu des conditions exceptionnelles que rencontre le pays, il lui demande quelles sont les solutions envisagées pour la mise en opération immédiate de ces renforts au chevet des patients.